

Le 9 octobre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-à-la-Croix, tenue en la salle des séances du conseil municipal située au 137 boulevard Interprovincial à 19 heures.

Cette séance est sous la présidence du maire Pascal Bujold.

Sont présents les conseillers suivants :

Mesdames	Lise Bourg Marie-Christine Langlois Cindy Leblanc
Messieurs	Marc Lord Jean-Daniel Picard

Le conseiller Patrick Charland est absent de la présente séance.

Le directeur général, Claude Audet, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant en radiant le point 22 est adopté sur motion du conseiller Jean-Daniel Picard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Mot de bienvenu et constatation du quorum
Lecture et adoption de l'ordre du jour
Adoption des procès-verbaux des assemblées des 13 et 27 août et du 10 septembre 2018
Suivi des procès-verbaux
Correspondance
Adoption des comptes
Période de questions des contribuables
Loisirs Avignon Centre
Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement
Carte de loisirs – Ville de Campbellton
Appel d'offres cueillette des matières résiduelles
Acquisition d'une imprimante pour le bureau administratif
Appui au projet Harmonie Inter-communauté
Étude de caractérisation d'une partie du lot A-212 P
Travaux sur la rue des Méandres
Remplacement et réparation de ponceaux
Travaux de correction d'asphalte sur une portion des rues du Quai et Lasalle
Accessoires pour mini-loader
Projet RIRL et AIRRL financement temporaire
Offre de service pour la formation Office 365
Demande de CIMS-FM
Partenariat publicitaire ville de Campbellton
Demande TVA
Points divers
Période de questions des contribuables
Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les conseillers et conseillères ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance du 13 août 2018, il est proposé par la conseillère Cindy Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que le procès-verbal de la séance du 13 août 2018 soit adopté tel que présenté.

Les conseillers et conseillères ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance du 27 août 2018, il est proposé par la conseillère Marie-Christine Langlois et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que le procès-verbal de la séance du 27 août 2018 soit adopté tel que présenté.

Les conseillers et conseillères ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018, il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Picard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018 soit adopté tel que présenté.

4- SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Aucune mention particulière n'est faite sur ce point.

5- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance ne requiert de décision du conseil municipal.

6- ADOPTION DES COMPTES

Le directeur général, Claude Audet, présente la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2018 totalisant cent onze mille trois cent quarante dollars et vingt-huit cents (111 340,28\$).

CONSIDÉRANT les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont déposées aux membres du conseil municipal, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 1- d'autoriser les dites dépenses et engagements de fonds indiqués sur la liste déposée pour un montant cent onze mille trois cent quarante dollars et vingt-huit cents (111 340,28\$).
- 2- d'autoriser le paiement des dépenses et engagements de fonds tel qu'indiqué sur la liste déposée, suivant les dates d'échéance indiquées.

Certificat de disponibilité financière

Je, Claude Audet, directeur général, certifie que la Municipalité de Pointe-à-la-Croix dispose des fonds suffisants pour pourvoir au paiement de ces comptes.

Claude Audet

7- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Un citoyen interpelle les membres du conseil municipal afin de connaître les intentions du conseil municipal en regard du chemin de la Baie-au-Chêne. Le maire Bujold explique sommairement la situation qui prévaut actuellement. Le directeur mentionne que des travaux d'épandage de gravier seront effectués dans la portion habitée du chemin de la Baie-au-Chêne.

8- LOISIRS AVIGNON CENTRE

La conseillère représentant le conseil municipal au sein de Loisirs Avignon Centre informe les membres du conseil qu'une demande a été adressée au gestionnaire du LAC afin d'identifier des solutions temporaires en l'absence de la coordonnatrice en loisirs mais aucune réponse ne lui a été transmise.

9- COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

ATTENDU que l'inspecteur municipal a saisi les membres du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de possibles irrégularités non-conformité de certains aménagements dans la marge de recul avant de la propriété dont le numéro de matricule est le 6519 98 0168 ;

ATTENDU que les membres du CCUE considèrent que pour clarifier cette situation, il est requis de demander à une firme d'arpentage de préparer un plan de localisation et par la suite soumettre une analyse de conformité ;

ATTENDU que les membres du CCUE recommandent au conseil municipal de procéder à une telle approche dans ce dossier ;

ATTENDU que la municipalité a reçu trois offres pour l'exécution d'un mandat pour la préparation d'un plan de localisation n'incluant pas l'analyse de conformité ;

Mercier et Jutras	1 175\$
Éric Bernard	1 200\$
Axio, arpenteurs	2 250\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents de donner suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) et de retenir les services des arpenteurs Mercier et Jutras pour la préparation d'un plan de localisation sur la propriété portant le numéro de matricule 6519 98 0168 pour un montant de mille cent soixante quinze dollars (1 175\$) et des frais supplémentaires de trois cent soixante et quinze dollars (375\$) pour l'analyse de conformité.

10- CARTE DE LOISIRS – VILLE DE CAMPBELLTON

ATTENDU que la Ville de Campbellton veut imposer à tous les utilisateurs non résidents des services du Centre civique Mémorial une carte d'adhésion annuelle de 200\$;

ATTENDU que cette tarification par usager pourra avoir des incidences négatives sur la pratique d'activités sportives chez les jeunes et moins jeunes de la municipalité ;

ATTENDU que la municipalité a mis en œuvre une politique familiale et ami(e) des aînés (es) qui favorise entre autres, la participation à des activités sportives de ses concitoyens et de ce fait, désire contribuer à la hauteur de ses moyens au fonctionnement de ce complexe sportif ;

ATTENDU que le conseil municipal reconnaît le caractère régional de cet établissement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Picard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la municipalité de Pointe-à-la-Croix accepte de verser une contribution financière de quinze mille dollars (15 000\$) pour la période de septembre 2018 à août 2019 à la Ville de Campbellton pour assurer un accès gratuit aux installations du Centre civique Mémorial pour les résidents de la municipalité.

La municipalité, par l'adoption de la présente résolution, demande à la Ville de Campbellton d'avoir un représentant pour siéger sur un comité de gestion du Centre civique.

11- APPEL D'OFFRES CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU que le contrat de cueillette des matières résiduelles (ordures domestiques, commerciales et matériaux secs) devient à échéance à la fin de la présente année ;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander des offres pour l'exécution de ce contrat pour les années 2019 et 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Christine Langlois et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de mandater le directeur général, Claude Audet, à demander des offres à au moins deux entreprises pour la cueillette et le transport des matières résiduelles (ordures domestiques, commerciales et matériaux secs).

12- ACQUISITION D'UNE IMPRIMANTE POUR LE BUREAU ADMINISTRATIF

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquérir une imprimante pour les services administratifs de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de faire l'acquisition d'une imprimante type laser auprès du fournisseur Bureau Plus pour le prix de mille trente huit dollars (1 038\$).

13- APPUI AU PROJET HARMONIE INTER-COMMUNAUTÉ

ATTENDU qu'en 2002, des intervenants sociaux des communautés de Listuguj et de Pointe-à-la-Croix ont mis en place les balises visant à créer l'organisme *Harmonie Inter-communauté* ;

ATTENDU que le mandat de cet organisme est de poser des actions afin de prévenir et de combattre les préjugés, la discrimination, l'intolérance, le racisme et l'exclusion entre les résidents de la Communauté autochtone de Listuguj et ceux de la municipalité de Pointe-à-la-Croix ;

ATTENDU que les actions posées ont eu des effets très positifs sur les relations entre les jeunes des deux communautés voisines et cette réussite a été reconnue lors de la cérémonie de remise des Prix québécois de la citoyenneté puisque le groupe *Harmonie Inter-communauté* s'est mérité le prix ANNE-Greenup décerné à un organisme à but non lucratif pour la lutte contre le racisme et toute autre forme de discrimination ;

ATTENDU que le groupe *Harmonie Inter-communauté* est actuellement en démarche de financement pour la poursuite de son œuvre auprès des jeunes ;

ATTENDU que les membres du conseil municipal considèrent de première importance dans ses relations avec la Communauté autochtone de Listuguj le maintien en place du groupe *Harmonie Inter-communauté* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la municipalité de Pointe-à-la-Croix appuie le groupe Harmonie Inter-communauté dans ses démarches de financement dans le cadre du programme *Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* afin de poursuivre leurs interventions bénéfiques auprès des jeunes de Pointe-à-la-Croix et Listuguj.

14- ÉTUDE DE CARACTÉRISATION D'UNE PARTIE DU LOT A-212 P

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

15- TRAVAUX SUR LA RUE DES MÉANDRES

ATTENDU que dans le cadre des travaux de réfection de la rue des Méandres, il a été constaté des anomalies sur certains ponceaux qui n'ont pas été identifiées lors de l'inspection du consultant de la MRC d'Avignon, la firme CIMA + ;

ATTENDU que le consultant responsable de la surveillance des travaux pour le compte de la municipalité, le groupe-conseil ARPO, recommande fortement à la municipalité de remplacer complètement un ponceau et de faire effectuer ces corrections sur les trois ponceaux défectueux que le consultant a identifiés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'autoriser l'exécution des travaux de remplacement complet d'un ponceau et d'effectuer des corrections sur 3 ponceaux sur la rue des Méandres et que le consultant ARPO soit mandaté pour la surveillance de ces travaux effectués en dépenses contrôlées.

16- TRAVAUX DE CORRECTION D'ASPHALTE SUR UNE PORTION DES RUES DU QUAI ET LASALLE

ATTENDU que des travaux de correction d'asphalte sont requis sur les rues du Quai et Lasalle ;

ATTENDU que des offres ont été reçues des entreprises suivantes :

EUROVIA :	42 279,80
Pavage LAGACÉ :	41 725,00

ATTENDU que l'entreprise Pavage LAGACÉ n'a pas fourni, malgré des demandes répétées de la direction générale de la municipalité, le numéro d'enregistrement de l'entreprise auprès de la Régie du bâtiment du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de rejeter l'offre soumise par l'entreprise Pavage Lagacé pour le motif qu'il n'a pas transmis à la municipalité son numéro d'enregistrement à la Régie du bâtiment du Québec tel qu'exigé par la loi et d'accorder le contrat de correction d'asphalte sur une portion des rues du Quai et Lasalle à l'entreprise EUROVIA au montant de quarante deux mille deux cent soixante dix neuf dollars et quatre-vingt cents 42 279,80\$.

17- ACCESSOIRES POUR MINI-LOADER

ATTENDU qu'en vertu de la résolution portant le numéro 18-198, la municipalité a fait l'acquisition d'un mini-loader pouvant effectuer divers travaux de voirie ;

ATTENDU qu'il devient requis d'outiller cet équipement avec des accessoires adaptés aux besoins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'autoriser l'achat des équipements suivants auprès du fournisseur La Matapédienne S.E.C. pour un montant de vingt neuf mille deux cent quarante sept dollars et quatre vingt quatorze cents(29 247,94\$ taxes en sus) :

Pelle à neige
Souffleuse à neige
Pneus d'hiver
Sableuse hydraulique

18- **PROJET RIRL ET AIRRL FINANCEMENT TEMPORAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-à-la-Croix a réalisé d'importants travaux de voirie afin d'améliorer de façon significative l'état de la rue des Méandres secteur Est et Ouest sur une distance de 5,085 kilomètres ;

ATTENDU QUE la Municipalité évalue ce projet de réhabilitation d'infrastructures routières à une somme globale de 2 071 007\$;

ATTENDU QUE la Municipalité recevra une aide financière potentielle de 75% des coûts de réalisation des travaux admissibles du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme « *Réhabilitations du réseau routier local 2017* (dossier AIRRL-2017-387) volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* ainsi qu'une aide financière potentielle de 90% des coûts de réalisation des travaux admissibles du même ministère dans le cadre du programme « *Réhabilitations du réseau routier local 2016* volet *Redressement des infrastructures routières locales* (dossier RIRL-2016-459B) ;

Volets	Coûts admissibles	Contribution MTQ		Contribution municipale	
<i>AIRRL</i>	762 889\$	75%	572 167\$	25%	190 722\$
<i>RIRL</i>	1 308 118 \$	90%	1 177 306\$	10%	130 812\$
			1 749 473\$		321 534\$

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire a autorisé le 4 mai 2018 le règlement d'emprunt portant le numéro 18-345 ;

ATTENDU que la municipalité assumera à même son surplus accumulé le montant prévu pour sa contribution financière à ces travaux établie à 321 534\$;

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire de recourir avant la reddition de comptes à un financement temporaire pour le paiement des engagements contractuels de ce dossier ;

ATTENDU QUE deux institutions financières ont été invitées à soumettre une proposition d'un taux d'intérêt pour ce financement temporaire :

UNI Entreprises :

Marge de crédit : 3,7 %
Taux fixe fermé: 4,42 %

DESJARDINS Entreprises :

Taux fixe fermé : 4,7 %

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Picard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'accepter l'offre de UNI Entreprises pour le financement temporaire d'une somme de 1 749 473\$ pour la réalisation des travaux de réfection de la rue des Méandres sous forme de marge de crédit au taux de 3,7 % tel que proposé dans la lettre d'intention du 5 octobre 2018 de UNI Entreprises et que le maire Pascal Bujold et le directeur général Claude Audet soient mandatés à signer, au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à ce financement.

19- OFFRE DE SERVICE POUR LA FORMATION OFFICE 365

ATTENDU que la municipalité s'est dotée de la plateforme OneDrive et qu'il y a lieu de former le personnel qui en fera usage ;

ATTENDU que le groupe Collégia a soumis une offre de service pour la formation du personnel pour le programme Word, Outlook, Excel et OneDrive ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Christine Langlois et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la municipalité retienne les services du Groupe Collégia pour la formation du personnel de la municipalité pour les programmes Word, Outlook, Excel et OneDrive qui se déroulera en 4 modules de 3 heures chacun et ce, pour un montant forfaitaire de deux mille soixante dix dollars (2 070\$ taxes en sus).

20- DEMANDE DE CIMS-FM

ATTENDU que la station service CREVIER organise différents concours dans le cadre de la période de chasse à l'orignal ;

ATTENDU que CIMS-FM effectuera la promotion de l'évènement et à cet égard, sollicite la municipalité pour agir comme l'un des principaux commanditaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bourg et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la municipalité souscrive la somme de trois cent soixante et quinze dollars (375\$ taxes en sus) comme commanditaire de l'évènement.

21- PARTENARIAT PUBLICITAIRE VILLE DE CAMPBELLTON

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

22- POINTS DIVERS

Aucun autre point ne peut être ajouté compte tenu que l'un des membres du conseil est absent de la présente rencontre.

23- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Dossier : Cartes de loisirs – Centre civique Mémorial

Une citoyenne demande au maire qu'est-ce qu'il adviendra si le scénario retenu par la municipalité n'est pas accepté. Le maire Bujold indique que ce sera le statu quo.

Dossier : Déneigement du chemin de la Baie-au-Chêne

Une citoyenne demande si la municipalité a identifié un plan pour le déneigement du chemin de la Baie-au-Chêne. Le directeur général indique que le dossier est en analyse.

24- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Une fois la période de questions terminée et tous les sujets traités, il est proposé par la conseillère Cindy Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la présente séance du conseil municipal soit levée à 20 heures 10.

Pascal Bujold, maire

Claude Audet, directeur général
et secrétaire-trésorier